

LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR 23 ET 24 AVRIL 2019

PARIS, LE 24 AVRIL 2019 – Le Comité Directeur de la LNR s’est réuni mardi et mercredi et a notamment acté plusieurs décisions concernant la saison 2019/2020, dont un point sur les finances, des avenants à la Convention FFR/LNR portant sur le XV de France et l’équipe de France à 7, et des modifications réglementaires.

● Finances 2019/2020

Le Comité Directeur a entériné l'évolution des reversements de la LNR aux clubs pour la saison 2019/2020, en augmentation du fait de l'entrée en application du nouveau contrat audiovisuel portant sur le TOP 14 avec le groupe CANAL+.

Le Guide de Distribution applicable pour la saison prochaine, détaillant le fonctionnement de chacun de ces mécanismes et l'échéancier de versements, sera soumis à l'Assemblée Générale du 2 juillet 2019 et communiqué à l'issue de cette Assemblée.

● Convention FFR / LNR

- **XV de France**

Pour faire suite à la demande de la FFR, le Comité Directeur de la LNR a validé la **mise à disposition de 37 joueurs pour la préparation de la Coupe du Monde 2019** (au lieu de 36, comme prévu initialement dans la Convention FFR/LNR). L'annonce du groupe des 31 joueurs sélectionnés reste programmée au plus tard le 2 septembre 2019.

- **Rugby à 7**

En cas de non-qualification directe de l'équipe de France masculine pour les JO 2020 de Tokyo via le Sevens World Series, les Bleus participeront à un Tournoi Qualificatif programmé les 13 et 14 juillet prochains à Colomiers. Dans ce cadre, le Comité Directeur a entériné un avenant au protocole d'accord entre la FFR et la LNR portant sur la sélection de joueurs en équipe de France à 7.

Cet avenant permettra à la FFR de sélectionner pour ce Tournoi Qualificatif jusqu'à 6 joueurs issus de clubs de TOP 14 et PRO D2. Ces joueurs seront soit des joueurs figurant sur la liste publiée par la FFR au début de cette saison 2018/2019, soit des joueurs qui ne sont pas sur la liste dès lors que leur club aura donné son accord.

● **Matches amicaux 2019/2020**

La date de reprise des matches amicaux pour la saison 2019/2020 a été fixée au **lundi 17 Juin 2019**. Pour chaque joueur, la participation à ces rencontres devra intervenir dans le respect des dispositions de la convention collective sur l'intersaison et les congés.

● **Modifications réglementaires – Règlement Administratif 2019/2020**

Le Comité Directeur a acté le décalage de la date limite de recrutement en cours de saison de Joueurs Supplémentaires et de "Joueurs Additionnels XV de France" du 31 janvier au 14 février 2020 afin de prendre en compte l'éventuelle modification du Groupe XV de France entre la Coupe du Monde 2019 et le Tournoi des 6 Nations 2020, permettant aux clubs de pouvoir ajuster leur recrutement.

● **Commission Stades**

Le Label Rugby Pro* a été attribué à l'USON Nevers Rugby dans le cadre du Label Stades 2nde génération applicable pour la période 2017/2023.

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Varron - emmanuelle.varron@lnr.fr - 01 55 07 87 51